

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ  
SAINT-EDMOND-LES-PLAINES**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, tenue à la salle des délibérations, au 561, chemin Principal, le lundi 21 novembre 2022 à 18 :30 h.

**PRÉSENCES :**

Madame	Martine Verville, mairesse
Mesdames les conseillères :	Carolle Bouchard Josée Lavoie Marlène Deschesnes
Messieurs les conseillers :	Bruno Simard Tony Paré
Est absent :	
Monsieur le conseiller :	Martial Gauthier
<b>ÉGALEMENT PRÉSENT :</b>	Alexandre Pigeon, Directeur général et greffier-trésorier

---

**1. LECTURE ET CERTIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

**2. MOT DE BIENVENUE**

**3. ADMINISTRATION**

- 3.1. Remplacement de la toiture du chalet des loisirs
- 3.2. Installation d'une thermopompe à la mairie
- 3.3. Travaux de mise à niveau de la salle de bain du garage municipal
- 3.4. Remplacement du système de chauffage du garage municipal
- 3.5. Contrat de déneigement des installations municipales 2022-2023
- 3.7. Contrat de services juridiques 2023

**4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**1. LECTURE ET CERTIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Lecture de l'avis de convocation que tous les membres présents reconnaissent avoir reçu et qui a été notifié, tel que requis par l'article 152 du Code municipal, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

**2. MOT DE BIENVENUE**

À 18 h 30, la mairesse, madame Martine Verville, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres présents.

### **3. ADMINISTRATION**

#### **3.1 REMPLACEMENT DE LA TOITURE DU CHALET DES LOISIRS**

**CONSIDÉRANT** que des travaux de réparation doivent être effectués rapidement à la toiture de la salle communautaire « Chalet des loisirs » à la suite de plusieurs fuites récurrentes;

**CONSIDÉRANT** que la toiture n'avait été que partiellement remplacée en 2013;

**CONSIDÉRANT** la réception de la soumission de « Bois concept Martel »;

**CONSIDÉRANT** que les travaux seront subventionnés à 100% via le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) :

622-11-22

**IL EST PROPOSÉ PAR** Tony Paré,

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines procède à l'octroi du contrat de remplacement de la couverture du toit de la salle communautaire « Chalet des loisirs » à « Bois concept Martel » (Stéphane Martel, RBQ NO. 5757-2943-01) au montant hors taxe de 18 500 \$.

#### **3.2 INSTALLATION D'UNE THERMOPOMPE À LA MAIRIE**

**CONSIDÉRANT** l'absence de climatisation de certaines pièces de la mairie de Saint-Edmond-les-Plaines;

**CONSIDÉRANT** les difficultés à chauffer efficacement certaines pièces;

**CONSIDÉRANT** que les travaux seront subventionnés via le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ), volet « Efficacité énergétique »;

623-11-22

**IL EST PROPOSÉ PAR** Carolle Bouchard,

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines procède à l'octroi du contrat de vente et d'installation d'un système de thermopompe à l'entreprise « G.A. Climateck Enr. » de Normandin (RBQ no. 3094-8715-72) au montant de 11 385 \$, hors taxe.

#### **3.3 TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DE LA SALLE DE BAIN DU GARAGE MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT** la dégradation des installations sanitaires du garage municipal;

**CONSIDÉRANT** que les articles 75 et 76 du Règlement sur la santé et la sécurité du travail précisent que des douches oculaires et de secours doivent être mises à la disposition des travailleurs lorsque:

- Une matière corrosive ou une autre matière dangereuse est susceptible de causer rapidement des dommages graves ou irréversibles à la peau ou aux yeux des travailleurs;
- Une matière toxique est susceptible d'être rapidement absorbée par la peau ou les yeux ou de leur causer des irritations sévères;

**CONSIDÉRANT** la réception de la soumission de « Bois concept Martel »;

**CONSIDÉRANT** que les travaux seront subventionnés à 100% via le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) :

624-11-22

**IL EST PROPOSÉ PAR** Bruno Simard,

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines procède à l'octroi du contrat de mise à niveau de la salle de bain et d'installation de la plomberie nécessaire pour une douche oculaire et une cuve de lavage au garage municipal à « Bois concept Martel » (Stéphane Martel, RBQ NO. 5757-2943-01) au montant hors taxe de 4 500 \$.

**3.4 REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE DU GARAGE MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur du Règlement sur les appareils de chauffage au mazout;

**CONSIDÉRANT** les difficultés à faire réparer et entretenir le système de chauffage au mazout du garage municipal découlant de l'application du Règlement sur les appareils de chauffage au mazout par les entreprises en climatisation et chauffage;

**CONSIDÉRANT** l'augmentation importante des coûts des huiles de chauffage;

**CONSIDÉRANT** que les travaux seront subventionnés via le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ), volet « Efficacité énergétique »;

625-11-22

**IL EST PROPOSÉ PAR** Marlène Deschesnes,

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines procède à l'octroi du contrat d'installation et de mise en marche d'une fournaise électrique par l'entreprise « All-Tech, technologie de mécanique du bâtiment » au montant hors taxe de 5 495 \$.

**3.5 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES INSTALLATIONS MUNICIPALES 2022-2023**

**CONSIDÉRANT** les besoins de déneigement des installations municipales;

**CONSIDÉRANT** la réception de la soumission de « Forestier AD Fortin »;

626-11-22

**IL EST PROPOSÉ PAR** Tony Paré,

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines procède à l'octroi d'un contrat de déneigement des installations municipale, couvrant le déneigement de la mairie et ces trottoirs, le garage municipal, le chalet des loisirs, le déneigement de 3 bornes d'incendies, les étangs à l'entreprise « Forestier AD Fortin » au montant avant taxes de 5 290 \$.

### **3.6 CONTRAT DE SERVICE JURIDIQUE 2023**

**CONSIDÉRANT** que le cabinet Cain Lamarre a pour client la Régie Intermunicipale GEANT et ne peut donc pas conseiller la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines dans les dossiers entre la Municipalité et la Régie;

**CONSIDÉRANT** les problématiques encourues et les interrogations actuelles de la Municipalité envers les ententes contractuelles et les services rendus en lien avec la Régie

**CONSIDÉRANT** la réception de l'offre de service juridiques du cabinet « Robinson Sheppard Shapiro S.E.N.C.R.L./LLP »;

627-11-22

**IL EST PROPOSÉ PAR** Josée Lavoie,

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines procède à l'octroi d'un contrat de services juridiques avec le cabinet « Robinson Sheppard Shapiro S.E.N.C.R.L./LLP » au montant mensuel de 140 \$, frais TPS et TVQ en sus et selon les conditions stipulées au contrat en annexe. Cette offre de service étant effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## **4 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

628-11-22

**IL EST PROPOSÉ PAR** Carolle Bouchard,

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la présente assemblée soit et est levée à 19 h 05.

---

Martine Verville  
Mairesse

---

Alexandre Pigeon  
Directeur général et greffier-trésorier

« Je, Martine Verville, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

maire

---

Martine Verville,